

Mais cette « jeune » entreprise n'aura pas la tâche facile, dans une conjoncture qui présentera bien des points communs avec celle des premières années de Taïba, au

point de conduire, à nouveau, en 2008, à des augmentations spectaculaires des cours des phosphates et de l'acide phosphorique. Jusqu'à quand ?

ANNEXE 4

Les phosphates du Togo

par Jacques HOUYVET

Dès 1945, l'Administration des Mines s'est préoccupée de l'incidence, sur le marché, des différences de qualité des minerais de phosphate produits en Afrique du Nord, et des risques excessifs que cette situation pourrait entraîner, notamment au détriment des producteurs d'Algérie et de Tunisie, face au producteur marocain, dont le minerai est naturellement plus riche.

Sous l'égide de l'Administration a alors pris naissance, à Paris, le Comptoir des Phosphates d'Afrique du Nord (CPAN) réunissant l'Office Chérifien des Phosphates, la Compagnie des Phosphates de Constantine, la société de M'Dilla, la société des Phosphates Tunisiens et la Compagnie des Phosphates de Gafsa. Cet organisme, détenant le monopole des ventes de tous ces producteurs, avait en charge la péréquation des ventes.

Presque simultanément, un compte bloqué, alimenté par un prélèvement sur ces ventes, fut établi, avec, pour objectif, la création d'un Centre de Recherches des Phosphates Minéraux, situé à Aubervilliers. La direction de ce centre fut confiée au Directeur Général Technique du CPAN, J. Bursaux, ingénieur du Corps des Mines. Les recherches ont été immédiatement orientées vers les techniques d'enrichissement des minerais. Dès 1948, elles ont permis la mise en place de laveries à Kaala-Djerba et à Metlaoui, en Tunisie.

En 1951, J. Bursaux, appelé à la direction générale de la Société des Phosphates Tunisiens, est remplacé par R. Saint-Guilhem, ancien directeur du Cerchar et également ingénieur du Corps des Mines. Il poursuit les recherches engagées par son prédécesseur, mais il propose, de plus, au conseil d'administration du CPAN l'engagement d'une campagne de prospection minière dans les territoires français de la côte tropicale africaine, pour répondre aux préoccupations des producteurs, dont les gisements sont en voie d'épuisement. Sa proposition est acceptée par les membres du Conseil, à l'exception de l'Office Chérifien des Phosphates.

Une première campagne est confiée en 1952 à L. Visse, géologue, assistant à la Sorbonne.

Celle-ci met en évidence des indices prometteurs, singulièrement au Moyen-Congo et au Togo. Sont ainsi

créées, dès 1954, la Société des Phosphates du Congo et la Société Minière du Bénin (SMB), financées, à parts égales, par les sociétés intéressées.

La mise en exploitation du gisement découvert au Moyen-Congo ne verra pas le jour, notamment en raison de l'épaisseur du recouvrement du gisement et de l'abandon par les pouvoirs publics du projet de barrage du Kouilou-Niari.

En revanche, la SMB, dont la Compagnie des Phosphates de Constantine prend le contrôle, devient en 1956 la Compagnie Togolaise des Mines du Bénin (Cotomib), dont la direction générale est confiée à M. Robert, Directeur Général Adjoint de la Compagnie des Phosphates de Constantine. Une convention d'établissement ayant pour objet la stabilisation pendant 25 ans des charges fiscales de l'exploitant est signée en 1957 entre la Cotomib et le Gouvernement Togolais.

Les moyens financiers nécessaires à la mise en exploitation étant réunis, sous l'égide de l'Union des Mines, avec le concours de la Caisse de Coopération, M. Robert fait appel à C. Gabriel, ingénieur des Ponts et Chaussées d'Outre-mer, ancien directeur des Travaux Publics du Gabon, puis directeur de cabinet du Ministre des Travaux Publics de Guinée, et lui confie la direction sur place de l'exploitation. Fort de ses connaissances techniques, théoriques et pratiques et de son expérience africaine, il mettra en place, puis en fonctionnement, les équipements nécessaires pour la découverte du gisement à ciel ouvert situé à Hahotoé, le transport ferroviaire du minerai brut du gisement au centre industriel de Kpémé (en bord de mer), la construction d'une centrale électrique, d'une usine d'enrichissement, d'un vaste atelier d'entretien, d'une aire de stockage abritée pour le minerai marchand, d'une installation de chargement par convoyeur à bande, au rythme de 3 000 tonnes/heure, de navires jusqu'à une capacité de 50 000 tonnes, ancrés en rade foraine, au bout d'un wharf de 1 200 mètres de long.

Le succès de l'exploitation, dont la production a débuté en 1960, conduira la compagnie à compléter les investissements d'origine pour porter, dès le début des

années 1970, la production annuelle à plus de 3 millions de tonnes.

En 1974, l'envolée du prix international des phosphates atteint un niveau tel que le Gouvernement togolais décide la nationalisation de l'exploitation : la Cotomib devient ainsi l'Office Togolais des Phosphates (OTP). Les indemnisations correspondantes ayant été acceptées par les actionnaires, une société d'assistance technique est créée, sous le nom de Société Auxiliaire des Mines du Bénin (Auximin), par C. Gabriel, en partenariat égal entre le Gouvernement Togolais, d'une part et la banque Paribas (Cofimer), d'autre part ; grâce à l'action de cette société, et moyennant une redevance convenue, la poursuite de l'exploitation antérieure sera assurée, avec la même efficacité, cependant que l'OTP assure directement la vente du minerai et la gestion financière.

Cet équilibre durera plus de vingt ans, la société Auximin étant devenue, entre temps, la société Tecmin. Ultérieurement, les prélèvements excessifs du Trésor Public Togolais par rapport aux profits de l'Office pèsent lourdement sur sa capacité de procéder au renouvellement indispensable du matériel, et conduiront inéluctablement à la mise en liquidation de l'OTP, en 2007.

Des pourparlers initiés par le Gouvernement Togolais seraient actuellement en cours avec la Banque Islamique de Développement, en vue de la reprise de l'exploitation.